

Motion relative à la mise en place de prix minimum d'entrée

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 17 novembre 2023 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la Confédération Paysanne

CONTEXTE

- À la fin du XXe siècle, la France était auto-suffisante avec une production de miel avoisinant les 40 à 45 000 tonnes chaque année. La fin des années 1990 voit apparaître une vague d'importations massives de miel qui concorde avec la chute impressionnante de la production française et ce malgré le maintien du cheptel apicole
- Le miel d'import représente désormais plus de 50 % des volumes, avec des prix d'achats déifiant toute concurrence pour les négociants (jusqu'à 1,8 €/kg en Europe de l'Est), les coûts de production étant plus bas en raison des normes sociales et environnementales moins exigeantes qu'en France
- Les négociants se sont créés de nouveaux réseaux d'approvisionnement, en abandonnant les producteurs et productrices français. Accoutumés à ces prix bas irréalistes, ils exercent désormais une forte pression sur les prix des miels français
- De ce fait, alors même que la France est déficitaire, de nombreux apiculteurs et apicultrices n'arrivent pas à vendre leur miel, car les négociants préfèrent se tourner vers d'autres pays européens. C'est particulièrement le cas pour les miels de grandes cultures. Mais depuis peu cela concerne aussi des miels de crû comme ceux de notre département

CONSIDÉRANT

- Que l'apiculture comme le maraîchage et l'arboriculture, sont peu, voire pas soutenus par les politiques publiques et économiques
- La très forte concurrence intra et extra européenne ; de gros volumes de miel proviennent de l'Europe de l'Est, d'Espagne, d'Amérique latine et de Chine...
- La très forte exposition aux aléas climatiques, au point qu'aucune assurance multirisque récolte n'est aujourd'hui disponible pour les apiculteurs comme pour les maraîchers diversifiés
- La difficulté grandissante des apiculteurs français à vendre leur production. De nombreux apiculteurs se retrouvent avec deux récoltes en stock dans leur miellerie et ne trouvent preneur qu'à des prix en dessous de leur prix de revient. Des apiculteurs labellisés en bio se voient dans l'obligation de déclasser leur miel en conventionnel pour l'écouler à bas prix
- Qu'INTERAPI, l'interprofession qui regroupe l'amont et l'aval de la filière, n'a pas pris le problème à bras le corps. Le collègue aval ne gère que des actions liées à de la communication Apiweek, Api chandeleur...

CONSTATANT QUE

- Les paysans et paysannes (maraîchers arboriculteurs, apiculteurs, ...) ont dû élargir le champ des possibles et imaginer des politiques publiques adaptées à leurs problématiques
- Le prix minimum d'entrée propose un mécanisme protecteur du revenu des paysannes et paysans en annulant l'impact nocif des importations sur le marché français, tout en incitant les systèmes exportateurs à améliorer leurs pratiques sociales et environnementales

DEMANDE

- La mise en place par la France du Prix Minimum d'Entrée pour toutes les filières en difficultés pour vendre ses produits (comme c'est le cas pour l'apiculture depuis quelques années) face à l'importation massive de produits alimentaires de qualité parfois douteuse et concurrençant nos produits à prix inférieurs à nos prix de revient
- Qu'INTERAPI et le MASA ouvre rapidement des discussions constructives permettant de trouver une solution acceptable aux problèmes de mévente des miels des apiculteurs et apicultrices français

Délibéré à Mende, le 17 novembre 2023

La Présidente
Christine VALENTIN

